Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_118-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

Absent (s) excusé(s) : Franck LÉNA
Secrétaire : Mme Cécile BERGER

Date de la convocation	17 Septembre 2026
Date de l'affichage	18 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2026_118 Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
Rapporteur : F. Vergnon

Dans le cadre de la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes guidelois à la vie locale et de développer leur engagement citoyen, il est proposé de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), destiné aux jeunes âgés de 12 à 18 ans.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'axe 2 du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) : « Vers une citoyenneté active, des enfants émancipés, acteurs, autonomes et engagés », qui vise notamment à renforcer la participation des enfants et des jeunes, leur autonomie, leur capacité d'expression et leur engagement dans la vie collective.

La création du CMJ participe également à la transmission et à la mise en pratique des valeurs de la République, en permettant aux jeunes de faire l'expérience du débat, de l'écoute, du respect des opinions, de l'égalité entre tous, de la liberté d'expression et de la recherche de l'intérêt général. Il constitue ainsi un espace privilégié pour développer une citoyenneté active et favoriser le vivre-ensemble.

Le Conseil Municipal des Jeunes aura notamment pour objectifs de :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_118-DE

- permettre aux jeunes de découvrir concrètement le fonctionnement de la démocratie et des institutions ;
- comprendre et mettre en pratique les valeurs et principes de la République, notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et le respect d'autrui ;
- permettre la participation de l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge concernée, sans distinction liée à leur situation ou à leur parcours, qu'ils soient scolarisés, apprentis, salariés ou dans toute autre situation ;
- créer un espace de dialogue et d'échange entre les jeunes, les élus et la collectivité ;
- favoriser l'écoute, le débat, la réflexion collective et la prise de parole dans le respect de chacun ;
- permettre aux jeunes d'être force de proposition et de construire des projets en lien avec la vie locale et l'intérêt général ;
- développer leur autonomie, leur esprit critique, leur engagement et leur responsabilité citoyenne.

Le CMJ constituera ainsi un espace d'expression, de participation et d'initiative permettant aux jeunes de 12 à 18 ans de prendre part à la vie de la commune, de faire entendre leur voix et de contribuer, à leur échelle, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets collectifs.

Les jeunes seront accompagnés par la collectivité et les élus dans cette démarche, tout en conservant une place active dans la réflexion, le débat et la construction des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Éducation, jeunesse, numérique et citoyenneté du 3 septembre 2026,

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), destiné aux jeunes guidelois âgés de 12 à 18 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en place et à son fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.